



Mobilité professionnelle des conseillers

Compte rendu de la rencontre du Groupe de travail sur le projet les 27 et 28 juin 2009

Les 27 et 28 juin 2009, le Groupe de travail sur le projet de mobilité professionnelle des conseillers (Groupe de travail sur le projet) s'est réuni à Ottawa pour entreprendre la prochaine phase de son mandat de collecte et de diffusion de l'information sur la mobilité des conseillers au Canada. La réunion de juin portait principalement sur les préparatifs d'un Symposium national sur la mobilité professionnelle des conseillers qui doit se tenir à Ottawa, les 26 et 27 novembre 2009.

Le Groupe de travail sur le projet a longuement discuté pendant les deux jours afin de s'assurer que les objectifs de ce projet financé par RHDCC seront atteints en temps opportun et de façon efficiente, de manière à garantir la diffusion et la mise en commun de l'information, ainsi que la consultation dans toutes les provinces et dans les territoires.

La rencontre a porté notamment sur un examen du plan de travail actuel, une discussion des critères de réussite au lendemain du Symposium, la planification stratégique visant l'utilisation optimale du financement limité, les critères de présence au Symposium des participants provinciaux et territoriaux et les stratégies visant à mobiliser d'autres parties intéressées qui ne seraient pas présentes lors de l'événement 2009.

Un bonne partie de la rencontre fut consacrée à déterminer la méthode à retenir pour synthétiser et présenter une grande quantité de données que doivent assimiler les participants au Symposium s'ils veulent être en mesure de s'engager efficacement dans une discussion sur la mobilité professionnelle nationale selon leurs perspectives locales respectives. Le Groupe de travail sur le projet a donc décidé d'élaborer de brefs dossiers (3 pages) sur les points cruciaux suivants :

- Titres
- Déontologie
- Normes de pratique
- Mesures disciplinaires
- Inscription et réglementation
- Définitions
- Champs d'application

Les treize membres du groupe de travail sur le projet ont été sélectionnés de la façon suivante :

- Connaissance des questions concernant les professions liées au counseling dans sa propre province ou son territoire;
- Conseillers ou formateurs de conseillers chevronnés;
- Expérience en consultation et/ou en délibérations;
- Expertise reconnue dans sa province ou son territoire.